Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251231-D2025-343-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

AVENANT n°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU CENTRE AQUATIQUE AGGLOCEANE VERNOUILLET AU CLUB OMNISPORT DE VERNOUILLET (C.O.V.) POUR L'ORGANISATION DE COMPETITIONS

ENTRE :

- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté inter-préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013, dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 Dreux Cedex, représentée par son Vice-Président, Monsieur Damien STEPHO, en charge de l'Attractivité du territoire par les filières sportive et culturelle, dûment habilité par délibération n° 2021-075 B du 12 avril 2021 et par arrêté du Président n°A2021-06 du 23 février 2021,

Ci-après dénommé « LE GESTIONNAIRE », d'une part,

ET :

- Le Club Omnisport de Vernouillet, représenté par son Président intérimaire, Monsieur Xavier RENARD, dûment mandaté par décision du comité directeur du 2 avril 2024,

Ci-après dénommé « L'UTILISATEUR », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le Club Omnisports de Vernouillet bénéfice d'une mise à disposition des couloirs du grand bassin extérieur pour AgglOcéane Saint-Rémy-sur-Avre ainsi que des couloirs du grand bassin intérieur pour AgglOcéane Vernouillet pour la saison 2025/2026 selon le planning annexé à la convention conclue le 8 septembre 2025.

Un avenant n°1 a octroyé une mise à disposition supplémentaire des bassins sportifs et vestiaires le vendredi 5 décembre 2025 de 18h45 à 22h00 pour permettre au Club Omnisports de Vernouillet de proposer des animations sportives dans le cadre du Téléthon.

Le Club Omnisports de Vernouillet souhaite organiser des compétitions de natation et water-polo durant l'année scolaire 2025/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251231-D2025-343-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

Les dates prévues qui n'ont pas été intégrées à la convention initiale, sont les suivantes :

Pour les compétitions de natation de 9h00 à 18h00 :

- Le dimanche 8 mars 2026 (Championnats départementaux)
- Le lundi 25 mai 2026 (Compétition jeunes).

Pour les matchs de water-polo de 18h00 à 23h00 :

- Le samedi 24 janvier 2026,
- Le samedi 21 mars 2026,
- Le samedi 11 avril 2026.

L'Agglomération de Dreux qui a été sollicitée par l'association met à disposition de cette dernière les bassins sportifs ainsi que les vestiaires du centre aquatique Agglocéane Vernouillet suivant les dates indiquées ci-dessus.

Le présent avenant a pour objet d'accorder une mise à disposition supplémentaire à celles définies dans la convention initiale.

OBJET DE L'AVENANT :

Le présent avenant est établi pour la mise à disposition à titre gratuit des bassins sportifs du centre aquatique Agglocéane Vernouillet au Club Ominisports de Vernouillet suivant les dates suivantes :

Pour les compétitions de natation de 9h00 à 18h00 :

- Le dimanche 8 mars 2026 (Championnats départementaux)
- Le lundi 25 mai 2026 (Compétition jeunes).

Pour les matchs de water-polo de 18h00 à 23h00 :

- Le samedi 24 janvier 2026,
- Le samedi 21 mars 2026,
- Le samedi 11 avril 2026.

Cette mise à disposition à titre gratuit constitue un avantage en nature valorisé à hauteur de 858 €.

Cette mise à disposition s'effectuera selon les mêmes modalités que celles définies dans la convention initiale.

PRISE D'EFFET

Le présent avenant est établi pour la mise à disposition à titre gratuit du centre aquatique Agglocéane Vernouillet au Club Omnisports de Vernouillet, dans le cadre de l'organisation de compétitions à compter de la signature des deux parties.

Dreux, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251231-D2025-343-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025

LE GESTIONNAIRE DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF,
La Communauté d'agglomération
Du Pays de Dreux
(Signature originale)
Le Vice-Président,

Damien STEPHO

L'UTILISATEUR,
Le Club Omnisports de Vernouillet,
(Signature originale)
Le Président intérimaire,

Xavier RENARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251231-D2025-343-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 31/12/2025